



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18282
15 août 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ANGOLA
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention, et l'attention des membres du Conseil de sécurité, sur les actes d'agression commis récemment par les troupes racistes sud-africaines contre la République populaire d'Angola.

Le 10 août, les troupes sud-africaines ont lancé des attaques sur la ville de Kuito Kuanavale dans la province méridionale de Kuando Kubango. Les forces ennemies comprenaient trois bataillons, dotés de véhicules blindés AML-90. Le même jour, les forces sud-africaines ont été arrêtées par les forces nationales angolaises (FAPLA), qui les ont obligées à se mettre sur la défensive.

Le 11 août, les troupes sud-africaines ont lancé une nouvelle attaque sur Kuito Kuanavale, avec des forces estimées à trois bataillons, en sus du 23ème "bataillon Buffalo", bien connu, et appuyées par des batteries d'artillerie de 155 mm et 106,6 mm, "Kentron", et des véhicules blindés AML-90. Quarante soldats ennemis ont été tués par les forces nationales angolaises, quatre autres ont été faits prisonniers et un véhicule blindé AML-90 a été détruit.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de deux combattants FAPLA; 23 personnes parmi la population civile ont également trouvé la mort et 18 autres ont été blessées. Le 12 août, l'ennemi a à nouveau attaqué des positions angolaises, avec trois bataillons appuyés par des pièces d'artillerie G-5 et cinq véhicules blindés AML-90. Les forces nationales angolaises ont tué 25 soldats ennemis, en ont capturé un et ont détruit six véhicules.

Le 13 août, les forces sud-africaines ont repris leurs tirs d'artillerie contre les forces nationales angolaises, qui ont opposé une ferme résistance à l'agression ennemie.

Mon gouvernement dénonce une nouvelle fois les actes d'agression et de déstabilisation que le régime raciste continue de perpétrer contre la République populaire d'Angola, causant la mort de civils non armés. Nous sommes certains que

S/18282
Français
Page 2

la communauté internationale condamnera cette violation flagrante des normes du droit international régissant les relations entre les Etats et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Premier Secrétaire,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Toko DIAKENGA SERAO

